

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 787

21 mars 2015

SOMMAIRE

Aerium Properties III S.à r.l.	37745	Groupe Orion S.A.	37737
Aerium Properties III S.à r.l.	37737	GSL Holdings Europe S.à r.l.	37737
Antarès Capital	37742	GSO Aiguille des Grands Montets Interme- diateCo S.à r.l.	37734
BlackBerry Commerce S.à r.l.	37739	Guillaume S.A., SPF	37734
Elsa-Immo S.à.r.l.	37731	Hexavest Holding Sàrl	37737
Elsa-Immo S.à.r.l.	37733	HS LuxCo S.à r.l.	37745
Elsa-Immo S.à.r.l.	37731	ICOM Group S.e.c.s.	37773
Enveos Sàrl	37731	Kwar S.A., SPF	37775
Esser Bedachungen S.à r.l.	37732	Luxembourg Space Telecommunication S.A.	37735
European Investment & Asset Manage- ment S.A.	37730	Posada SPF S.A.	37738
European RE Club (Luxembourg) S.à r.l.	37731	Preston Luxembourg 2 S.à r.l.	37774
European Technical Graphics S.A.	37730	Prosport Racing S.A.	37738
Europe Machines Outils S.à r.l.	37730	Rumisel	37776
EVOMED Luxembourg S.à r.l.	37730	SGBT Finance Partners S.A.	37769
Evro Investment Group S.A.	37772	SIGAM S.A., société de gestion de patri- moine familial	37736
Familia Trading S.à r.l.	37732	Sports Impresario Company	37771
F&B International S.A.	37732	SWM HoldCo 2	37735
F&B International S.A.	37776	The Alphagen Lutra Fund	37735
Fidus Gestion S.A.	37732	Thunderbird S S.à r.l.	37769
Financière Daunou 10 S.à r.l.	37731	Torry S.à r.l.	37736
Financière Daunou 10 S.à r.l.	37734	Trimmo S.A.	37736
FJ Developpement En	37730	Voltmer Media SARL	37743
Flex S.A.	37733	VRN S.à.r.l.	37750
GP Lux Investissements S.à r.l.	37733	Woodlander Project S.A.	37734
Grand Vision Trust S.A.	37733		
Grey Wing S.à.r.l.	37759		

EVOMED Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9834 Holzthum, 7, place de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 88.150.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015025872/10.

(150029725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

FJ Developpement En, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 168.899.

Il résulte d'une décision des actionnaires du 9 février 2015 que la démission de Monsieur Paul LAPLUME en tant qu'administrateur provisoire est acceptée.

Junglinster, le 10 février 2015.

Paul LAPLUME.

Référence de publication: 2015025894/10.

(150027502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

European Investment & Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 157.940.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 janvier 2015

L'Administrateur unique décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de dépositaire pour les actions au porteur, la société MGI GROUPE FIDUCIAIRE Luxembourg S.à r.l., sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B124916.

Référence de publication: 2015025869/11.

(150029803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

European Technical Graphics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3524 Dudelange, 9, rue Norbert Metz.

R.C.S. Luxembourg B 96.858.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La société

Signature

Référence de publication: 2015025870/11.

(150029501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Europe Machines Outils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 94.939.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Europe Machines Outils S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015025851/12.

(150029327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Elsa-Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Niederkorn, 12, Z.A.C. Haneboesch II.
R.C.S. Luxembourg B 116.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015025861/10.

(150029890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Elsa-Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Niederkorn, 12, Z.A.C. Haneboesch II.
R.C.S. Luxembourg B 116.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015025860/10.

(150029886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Enveos Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 164.375.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015025865/11.

(150029254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Financière Daunou 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.898.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 122.738.

Les comptes consolidés au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025881/11.

(150029338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

European RE Club (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 186.085.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 27 novembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2015025852/12.

(150029689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

F&B International S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Zare.

R.C.S. Luxembourg B 82.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025875/10.

(150029553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Esser Bedachungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 8, Syrdallstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.871.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015025850/10.

(150029776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Familia Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.192.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 15 mai 2014

Veillez noter que l'adresse du siège social de la société Lavos Sàrl, Gérant A et Paragem Assets Sàrl, Gérant B se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 15 mai 2014.

Luxembourg, le 12.02.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Familia Trading S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015025879/14.

(150029328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Fidus Gestion S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 55.098.

Extrait de l'assemblée générale du 13 février 2015

Il résulte de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 13 Février 2015, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Patrice Declérieux en tant qu'administrateur unique, et ce pour une durée indéterminée.

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Madame Georgette Luce Declérieux en tant que commissaire aux comptes, et ce pour une durée indéterminée.

- Madame Georgette Luce Declérieux réside à ce jour au 107 rue du Haut de Chèvre F-54000 Nancy (France)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015025890/20.

(150029962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Elsa-Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Niederkorn, 12, Z.A.C. Haneboesch II.
R.C.S. Luxembourg B 116.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015025862/10.

(150029898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Flex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8362 Grass, 6, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 144.206.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société Flex SA en date du 03 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer comme dépositaire la société FISCOGES Sàrl, ayant son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L - 8362 Grass, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B174051.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2015025895/13.

(150029999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Grand Vision Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 165.333.

Auszug aus der Beschlussfassung der Generalversammlung vom 14. März 2014

- Die Gesellschaft CLERC, 1, Rue Pletzer, L-8080 Bertrange, eingetragen im Luxemburger Handels-und Firmenregister unter der Nummer B-111 831 wird von seinem Mandat als Rechnungskommissar abberufen.

- Die Gesellschaft LUDWIG & MALDENER Sàrl, 31, Op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher, eingetragen im Luxemburger Handels-und Firmenregister unter der Nummer B-48 947 wird als Rechnungskommissar ernannt. Das Mandat wird anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird, auslaufen.

L-6783 Grevenmacher, den 14. März 2014.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015025933/15.

(150030036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

GP Lux Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 159.876.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 10 février 2015 que:

- La démission de Monsieur Patrick MOINET, de son poste de gérant B, avec effet au 13 février 2015, a été acceptée;
- A été nommé en tant que gérant B, avec effet au 13 février 2015, et ce pour une durée illimitée:

* Monsieur Martin HUBERT, né le 28 avril 1982 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015025932/16.

(150029835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Woodlander Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 62.226.

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société.
Le 13 février 2015. Roger CAURLA.

Référence de publication: 2015026363/9.

(150029575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Financière Daunou 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.898.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 122.738.

Les comptes consolidés au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025882/11.

(150029647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

GSO Aiguille des Grands Montets IntermediaCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 192.167.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 12 février 2015 de Madame Katrin GOLDBECK que cette dernière a démissionné avec effet immédiat en tant que gérant de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015025941/13.

(150029534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Guimauve S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 134.034.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 13 février 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 12, rue des Champs, L-7435 Tuntange, Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'assemblée générale du 13 février 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Pour GUIMAUVE S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015025942/21.

(150029977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Luxembourg Space Telecommunication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 185.602.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 16 janvier 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick Moinet, avec effet au 16 janvier 2015, de son poste d'administrateur de type B de la Société, a été acceptée.

2. Madame Caroline Goergen, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée en tant qu'administrateur de type B de la Société, avec effet au 16 janvier 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026051/17.

(150029733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

SWM HoldCo 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 211.523.850,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 182.345.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 2 février 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick Moinet, avec effet au 6 février 2015, de son poste de son gérant de type B de la Société, a été acceptée.

2. Madame Caroline Goergen, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de type B de la Société, avec effet au 6 février 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015026302/18.

(150029343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

The Alphagen Lutra Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.858.

Extrait des Décisions prises lors du Conseil d'Administration du 6 novembre 2014

- Le Conseil d'Administration a noté la démission de Monsieur Andrew STEWARD en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 6 novembre 2014.

- Le Conseil d'Administration a décidé la cooptation de Monsieur Christopher CHALONER (résident 22 Netherton Road, St Margarets, TW1 1LZ Twickenham, Royaume Unis) avec effet au 6 novembre 2014, en remplacement de Monsieur Andrew STEWARD, démissionnaire, en tant qu'Administrateur de la Société et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 12 février 2015.

The Alphagen Lutra Fund

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015026308/19.

(150029420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Trimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 153.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015026316/14.

(150029559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

SIGAM S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 150.270.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenu le 12 février 2015 à 11.15

Le Conseil d'administration décide de nommer Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult» avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (RCS Luxembourg B40312) comme dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Signatures

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2015026271/15.

(150029654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Torry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 1, rue de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 175.076.

Gérance:

En date du 23 Janvier 2014, les associés de la société TORRY S.A R.L. ont pris à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) Est nommé en remplacement de Monsieur Enver Shala, Monsieur Besim BALAJ, né le 20.10.1972 à Strelci / Decan (ex-Yougoslavie), demeurant à L-1143 Luxembourg, rue Astrid n°1, gérant technique, pour une période indéterminée.

2) Est nommé en remplacement de Monsieur Besim BALAJ, Madame Viktorija ROMANENKO, née le 27.04.1982 à RIGA, LETTONIE, demeurant à L-3270 Bettembourg, 1 rue de Peppange, gérant Administratif, pour une période indéterminée.

En conformité des statuts, la société sera valablement engagée en toutes circonstance par la signature conjointe des deux gérants.

Associés:

Il résulte de divers contrats de cession de parts sociales, que la nouvelle répartition des parts sociales de la société Torry S.à r.l. est la suivante:

- Besim BALAJ, né le 20.10.1972 à Strelci / Decan (ex-Yougoslavie), demeurant à L-1143

Luxembourg, rue Astrid n°1, 100 parts sociales

Total: 100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2015026327/25.

(150030010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Aerium Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026391/9.

(150030570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

GSL Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 143.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 5 mai 2014 (enregistré sous la référence L140071435), rectifiés au registre de commerce et des sociétés le 6 février 2015 (enregistré sous la référence L150024630) et rectifiés comme suit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025937/11.

(150029393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Groupe Orion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.194.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 Janvier 2015

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société Groupe Orion SA la Fiduciaire Benoy Kartheiser Management Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 33849 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025934/12.

(150030096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Hexavest Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 182.158.

- Constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L -Luxembourg, le 22 novembre 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 3322 du 31 décembre 2013.

- Statuts modifiés en dernier lieu en date du 30 décembre 2013 selon acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 310 du 4 février 2014.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 4 décembre 2014

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société du 4 décembre 2014:

- que la société, Ernst & Young, société anonyme établie au Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.47.771 et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, BP 780, L-2017 Luxembourg, est nommée comme réviseur d'entreprise de la Société pour l'exercice financier se clôturant le 31 décembre 2014 et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 février 2015.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2015025944/22.

(150029668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Prosport Racing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 176.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026198/9.

(150029581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Posada SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 182.672.

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Maître Simone Retter, demeurant à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme Posada SPF S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 3 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 janvier 2014, sous le numéro 258,

en vertu des pouvoirs lui conférés par réunion du Conseil d'Administration de la Société datée du 29 décembre 2014.

Une copie des résolutions paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) représenté par:

- Cinq cent (500) actions de classe A
- Cinq cent (500) actions de classe B
- Cinq cent (500) actions de classe C
- Cinq cent (500) actions de classe D

d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.

II. Le capital social autorisé de la Société, incluant le capital émis, est fixé à EUR 40.000.000.- (quarante million d'euros) représenté par:

- Dix mille actions (10.000) de classe A
- Dix mille actions (10.000) de classe B
- Dix mille actions (10.000) de classe C
- Dix mille actions (10.000) de classe D

Les droits et obligations attachées aux actions de chaque classe visée ci-dessus sont identiques, pour autant qu'il n'en soit pas disposé autrement par la loi ou les présents statuts.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et/ou à émettre des obligations convertibles en actions et/ou à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime d'émission, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre.

Toutes les fois que le capital souscrit sera augmenté conformément aux dispositions qui précèdent, le conseil d'administration prendra toutes les mesures nécessaires afin de modifier cet article pour constater le changement, et le conseil d'administration est habilité à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'accomplissement et la publication de telles modifications, conformément à la loi.

III. Par résolutions adoptées le 18 décembre 2014 le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de EUR 2.000.000.- (deux millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.000.000.- (deux millions d'euros) à EUR 4.000.000.- (quatre millions d'euros), par l'émission de:

- Cinq cent (500) nouvelles actions de classe A
- Cinq cent (500) nouvelles actions de classe B
- Cinq cent (500) nouvelles actions de classe C
- Cinq cent (500) nouvelles actions de classe D

Ayant une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune et d'accepter la souscription des nouvelles actions par les actionnaires actuels de la société.

V. Les 2000 (deux mille) nouvelles actions ont été intégralement souscrites par les actionnaires existants et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la Société, de telle sorte que la somme de EUR 2.000.000.- (deux millions d'euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5, alinéa 1^{er} des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 4.000.000 (quatre millions d'euros) représenté par:

- Mille (1000) actions de classe A
- Mille (1000) actions de classe B
- Mille (1000) actions de classe C
- Mille (1000) actions de classe D

d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à EUR 2.000.-

Dont acte, et fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. RETTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 6 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/307. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025389/74.

(150028861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

BlackBerry Commerce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.380.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.954.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteen day of January.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "BlackBerry Commerce S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 26-28, rue Edouard Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 163.954, incorporated by deed enacted by Maître Henri Hellinckx, the undersigned notary, on 5 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2966 on 3 December 2011 and lastly amended by a notarial deed enacted on 10 July 2013 by Maître Henri Hellinckx, the undersigned notary, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2252 of 13 September 2013 (the "Company").

I.- The sole shareholder of the Company, BlackBerry Limited, a company incorporated under the laws of the Province of Ontario, having its registered office at 2200, University Avenue East, Waterloo, Ontario, N2K0A7, Canada (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal,

The proxy signed by the appearing person, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- The Sole Shareholders holds 1,380 (one thousand three hundred eighty) shares having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the notice right;
2. Early dissolution and putting the Company into liquidation;
3. Appointment of Mr. Todd Mazurek as liquidator of the Company for the liquidation period and determination of the powers of the liquidator;
4. Discharge of the managers of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting to have been validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law”), it is resolved to pronounce the voluntary dissolution of the Company and to start liquidation proceedings (the “Company Liquidation”).

It is further resolved to approve the interim financial statements of the Company as for the period commencing on the start of the current financial year (i.e. 1 March 2014) until 30 November 2014. A copy of such interim financial statements shall remain here annexed to be registered with the minutes.

Third resolution:

It is resolved to appoint Mr. Todd Mazurek with address at 2200, University Avenue East, Waterloo, Ontario, N2K0A7, Canada and being currently a manager of the Company, as liquidator of the Company (the “Liquidator”), in accordance with the provisions of Article 142 of the Law.

It is resolved to give to the Liquidator the following powers:

The Liquidator shall be fully empowered by Articles 144 to 151 of the Law.

The Liquidator will be notably empowered to represent the Company during the liquidation proceedings, to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the Sole Shareholder in kind or in cash at any time during the liquidation proceedings.

The Liquidator can accomplish any act provided for in Article 145 of the Law without having the prior approval of the Sole Shareholder and notably contribute the assets of the Company to other companies.

The Liquidator can withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments.

The Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties or rights if the case arises.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and can refer to the books of the Company.

The Liquidator can freely delegate, under his own responsibility, for specified and determined tasks and for a limited period, to one or more representatives, part of its powers.

Fourth resolution:

It is resolved to give full discharge, up to the date of the holding of this Sole Shareholder’s meeting, to all the current and former members of the board of managers, i.e. current managers (i) Mr. Todd Mazurek, executive manager, (ii) Mr. Charles Stoops, executive manager, and (iii) Mr. James Yersh, non-executive manager, for the accomplishment of their respective mandates as managers of the Company, unless the Company’s Liquidation would reveal acts of fraud or acts done in bad faith by the managers in the execution of their duties.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treizième jour de janvier.

Pardevant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "BlackBerry Commerce S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 26-28, rue Edouard Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.954, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire soussigné, le 5 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2966 du 3 décembre 2011 et modifié pour la dernière fois par un acte notarié du 10 juillet 2013, reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2252 du 13 septembre 2013 (la «Société»).

I.- L'associé unique de la Société, BlackBerry Limited, une société de droit canadien (province de l'Ontario), ayant son siège social au 2200, University Avenue East, Waterloo, Ontario, N2K0A7, Canada (l'«Associé Unique»),

dûment représenté par M. Régis Galiotto, cleric de notaire avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

Cette procuration signée par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'Associé Unique détient toutes les 1.380 (mille trois cent quatre-vingt) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées, de sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
3. Nomination de Monsieur Todd Mazurek en tant que liquidateur de la Société pendant la période de liquidation et détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants de la Société; et
5. Divers.

Après approbation par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir une convocation préalable à la présente assemblée et reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à l'assemblée et vote sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution:

En application de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), il est décidé de prononcer la dissolution volontaire de la Société et de mettre cette dernière en liquidation (la «Liquidation de la Société»).

Il est ensuite décidé d'approuver les comptes intermédiaires de la Société pour la période allant du début de l'exercice social en cours (au 1^{er} mars 2014) jusqu'au 30 novembre 2014. Une copie de ces comptes intermédiaires restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Troisième résolution:

Il est décidé de nommer Monsieur Todd Mazurek, résidant au 2200, University Avenue East, Waterloo, Ontario, N2K0A7, Canada et étant actuellement un gérant de la Société, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»), conformément aux dispositions de l'article 142 de la Loi.

Il est décidé de conférer au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la Loi.

Le Liquidateur sera notamment habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à acquitter de ses dettes, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'Associé Unique, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable de l'Associé Unique et notamment apporter les actifs de la Société à d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement.

Le Liquidateur peut en particulier, sans que cette énumération soit limitative, vendre, échanger ou aliéner tous biens meubles et droits, et aliéner le(s)dit(s) bien(s) ou droit(s) si nécessaire.

Le Liquidateur est exonéré de dresser un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Le Liquidateur peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour une durée limitée.

Quatrième résolution:

Il est décidé de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date de la tenue de la présente assemblée de l'Associé Unique, à tous les membres actuels et anciens membres du conseil de gérance, c'est-à-dire aux gérants actuels (i) M. Todd Mazurek, gérant exécutif, (ii) M. Charles Stoops, gérant exécutif, et (iii) M. James Yersh, gérant non exécutif, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs de gérants de la Société, à moins que la Liquidation de la Société ne laisse apparaître des actes de fraude ou des actes commis de mauvaise foi au cours de l'exécution de leurs mandats.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille quatre cents Euros (1.400.- Euro).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an tels qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 22 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/1821. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015025722/165.

(150029297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Antarès Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.768.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 6 février 2015

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Christian FRANÇOIS de son mandat d'administrateur avec effet au 9 décembre 2014.

- Madame Françoise DUMONT, née le 18 novembre 1964 à Luxembourg (L), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS, démissionnaire, avec effet au 9 décembre 2014.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 6 février 2015.

ANTARES CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2015025708/16.

(150029865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Voltmer Media SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9514 Wiltz, 34, rue des Charretiers.

R.C.S. Luxembourg B 194.509.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am sechszwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Paul MEYERS, mit dem Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Manfred VOLTMER, Fernsehjournalist, geboren am 17 Juni 1942 in Neunkirchen (Deutschland), wohnhaft in Metzger Str. 65, 66117 Saarbrücken,

2. Dr. phil. Ulrike Gertrud VOLTMER geborene SCHMITT, geboren am 9 August 1952 in Saarbrücken (Deutschland), wohnhaft in 34, rue des Charretiers, L-9514 Wiltz, und

3. Herr Sebastian VOLTMER, Master of fine art (Film und Animation), geboren am 1. Dezember 1981 in St Ingbert (Deutschland), wohnhaft in 34, rue des Charretiers, L-9514 Wiltz,

welcher hier vertreten ist durch Herrn Voltmer und Frau Voltmer, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht vom 23. Januar 2015, welche, „ne varietur“ unterzeichnet von der Kompartenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Diese Kompartenten ersuchen den amtierenden Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist:

a) die Produktion, die Vervielfältigung und der Verkauf von belichteten Filmen (Fotografien, Filme), elektronischen, optischen und digitalen Datenträgern, audiovisuellen Produkten, Druckereierzeugnissen wie Büchern, Heften, Zeitschriften.

b) Dienstleistungen von Designern sowie SpezialistInnen für Drehbuch, Regie, Kamera, Animation, Montage, Dramaturgie, Musikberatung, Psychologie, Audiodeskription, Untertitelung, Übersetzungen u.a.

c) Ausbildung, Weiterbildung: Veranstaltung von Seminaren, Kursen, Vorträgen, Tagungen, (inter-)kulturelle Aktivitäten,

d) Unterstützung und Erstellung von Forschungsarbeiten und -reisen sowie Dienstleistungen bezüglich Filmgeschichte und -theorie (fiktionaler, dokumentarischer und wissenschaftlicher Film), Philosophie, Kunst, Medienwissenschaften, Psychologie, Kulturwissenschaften, Landschaftsgestaltung, Architektur.

e) Aufbau einer fachspezifischen Bibliothek für Mediengeschichte und Begleitpublikationen für Filmstoffe (z.B.: Dokumentationen), Verleih der Bestände sowie die Zusammenarbeit mit Autoren, Verlagen und anderen Personen im In- und Ausland.

f) Eröffnung eines Pressebüros oder einer Pressestelle.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "Voltmer Media SARL".

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Wiltz.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in 25 Geschäftsanteile zu je 500.- Euro (EUR fünfhundert).

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich, wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Zeichnung

Die Geschäftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

- 1.- Herr Manfred VOLTMER, vorgeannt, 15 Anteile, 7500 Euro.
- 2.- Dr. phil. Ulrike Gertrud VOLTMER, vorgeannt, 5 Anteile, 2500 Euro
- 3.- Herr Sebastian VOLTMER, vorgeannt, 5 Anteile, 2500 Euro.

Total: 25 Anteile: 12.500.- Euro.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausend-fünfhundert Euro (EUR 12.500,00) zur Verfügung steht, was die Gesellschafter gegenseitig anerkennen.

Erklärungen

Die Parteien erklären, in Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004, abgeändert durch das Gesetz vom 17. Juli 2008, dass sie die wahren Begünstigten der gegenwärtigen Immobilienangelegenheit sind, und bescheinigen dass die Geldmittel, Güter und Rechte, welche Bestand des Gegenwärtigen sind, weder aus dem Drogenhandel, noch aus einem der gemäß Artikel 506-1 oder 135-5 des Strafgesetzbuches, noch aus Artikel 8-1 des abgeänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Verkauf von Arzneimitteln sowie den Kampf gegen den Drogenmissbrauch, aufgeführten Vergehen herrühren.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendfünfehn.

Handelsermächtigung - Reglementierte Berufe

Der Notar informiert die erschienene Parteien darüber dass vor jedwelcher Ausübung einer gewerblichen Tätigkeit, beziehungsweise eines reglementierten Berufes, die Gesellschaft zunächst im Besitz einer Handelsermächtigung beziehungsweise einer Genehmigung betreffend die Ausübung eines reglementierten Berufes seitens der zuständigen Behörden sein muss sowie alle anderen Auflagen und Verpflichtungen erfüllen muss. Die Komparenten bestätigen ausdrücklich diesen Hinweis erhalten zu haben.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend einhundert Euro abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als gehörig einberufen betrachten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Herr Manfred Voltmer wird auf unbestimmte Dauer als alleiniger Geschäftsführer ernannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.

2. Die Adresse der Gesellschaft lautet: L-9614 Wiltz, 34, rue des Charretiers.

Die erschienenen Parteien, erklären, dass etwaige fehlende Informationen (z.B. Straßen Nummer, Straßename, Postleitzahl), welche gegebenenfalls für die Eintragung der Gesellschaft im Gesellschaftsregister erhoben wären nicht verfügbar sind bzw. nicht genauer existieren. Andurch wird dem Gesellschaftsregister ausdrücklich hierfür Entlastung zwecks Rechtfertigung gegeben.

WORÜBER URKUNDE erstellt wurde zu Rambruch, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienenen Parteien, haben letztere mit Uns, dem unterzeichnenden Notar, die gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: Voltmer, Schmitt, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 27 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1507. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 09 février 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015026347/128.

(150029854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Aerium Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026390/9.

(150030275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

HS LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.002,88.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 194.268.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December, before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, was held

an extraordinary general meeting of shareholders of HS LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18,000.-), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg having been incorporated following a notarial deed dated 17 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of incorporation have not yet been amended.

The general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") is declared open at 9.41 a.m. by Me Fabian Piron, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed, Me Catherine Kremer, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The Meeting elected Me Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman called upon the notary to record that:

(i) The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of two dollars of the United States of America and eighty-eight cents (USD 2.88), so as to raise it from its present amount of eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18,000.-) to eighteen thousand two dollars of the United States of America and eighty-eight cents (USD 18,002.88).

2 To issue one hundred (100) new class A shares and one hundred (100) new class B shares with a par value of with a par value of zero point zero one four four dollar of the United States of America (USD 0.0144) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept (i) the subscription for the new Class A shares by Triton Fund III F&F L.P. with a payment in cash of the par value for such shares and (ii) the subscription for the Class B shares, with payment of a share premium in an amount of twenty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight dollars of the United States of America and fifty-six cents (USD 29,999,998.56) by Harbour Luxco S.à r.l..

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the share capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that due notice had been given and that they had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The Meeting is consequently properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then Meeting, after deliberation, resolved unanimously that:

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two dollars of the United States of America and eighty-eight cents (USD 2.88), so as to raise it from its present amount of eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18,000.-) to eighteen thousand two dollars of the United States of America and eighty-eight cents (USD 18,002.88).

Second resolution

The Meeting resolved to one hundred (100) new class A shares and one hundred (100) new class B shares with a par value of zero point zero one four four dollar of the United States of America (USD 0.0144) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

Harbour Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2C, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of eighteen thousand twenty-seven dollars of the United States of America and eighty-eight cent (USD 18,027.88), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159677 (the "Subscriber 1"), represented by Me Fabian Piron, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on December 29, 2014, which, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities at the same time.

The Subscriber 1 declared to subscribe for one hundred (100) new class B shares with a par value of zero point zero one four four dollar of the United States of America (USD 0.0144) per share, together with a share premium in the amount of twenty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight dollars of the United States of America and fifty-six cents (USD 29,999,998.56), and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of all the shares the Subscriber 1 holds in Goldcup 10373 AB, corp. reg. no. 556978-1014 (to be name changed to HS Shipholding AB) (the "Contribution 1").

Proof of the ownership by the Subscriber 1 of the Contribution 1 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 1 declared that the Contribution 1 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 1 to the Company without restriction or limitation

and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 1 to the Company.

The Subscriber 1 further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution 1 is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and par value to the 100 new Class B shares with a par value of with a par value of zero point zero one four four dollar of the United States of America (USD 0.0144) per share, to be issued with a total share premium of twenty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight dollars of the United States of America and fifty-six cents (USD 29,999,998.56)."

TFF III Limited, a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 101339, acting in its capacity as general partner of Triton Fund III F&F L.P., with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1079 (the "Subscriber 2"),

represented by Me Fabian Piron, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on December 29, 2014, which, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities at the same time.

The Subscriber 2 declared to subscribe for one hundred (100) new class A share with a par value of zero point zero one four four dollar of the United States of America (USD 0.0144) per share, and to fully pay them up by mean of a cash payment amounting to one dollar of the United States of America and forty-four cents (USD 1.44).

The amount of one dollar of the United States of America and forty-four cents (USD 1.44) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Meeting resolved to accept said subscription and payment and to allot the new class A shares and class B shares in accordance with the above mentioned subscription.

Fourth resolution

In view of the above, the Meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at eighteen thousand two dollars of the United States of America and eighty-eight cents (USD 18,002.88) divided into six hundred twenty-five thousand hundred and one hundred (625,100) class A shares (the "Class A shares") and six hundred twenty-five thousand and one hundred (625,100) class B shares (the "Class B shares"), altogether referred to as the "shares", without nominal value and fully paid up."

The meeting was closed at 9.50 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de HS LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.000,-), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»), constituée par acte notarié du 17 décembre 2014 et pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée générale des associés de la Société (l'«Assemblée») a été déclarée ouverte à 9.41 heures sous la présidence de Maître Fabian Piron, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Catherine Kremer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux dollar des Etats-Unis et quatre-vingt-huit centimes (USD 2,88) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.000,-) à dix-huit mille deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-deux centimes (USD 18.002,88);

2 Émission de cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie A et cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie B, d'une valeur nominale de zéro point zéro un quatre quatre dollar (USD 0,0144), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

3 Acceptation (i) de la souscription de ces parts sociales nouvelles de catégorie A par Triton Fund III F&F L.P., avec paiement en numéraire de la valeur nominale de ces parts sociales et (ii) de la souscription de ces parts sociales nouvelles de catégorie B, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-neuf million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-six centimes (USD 29.999.998,56) par Harbour LuxCo S.à r.l.;

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société suite aux résolutions proposées ci-dessus.

5 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente Assemblée, et les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) La présente Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux dollar des Etats-Unis et quatre-vingt-huit centimes (USD 2,88) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.000,-) à dix-huit mille deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-deux centimes (USD 18.002,88).

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'émettre cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie A et cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie B, d'une valeur nominale de zéro point zéro un quatre quatre dollar (USD 0,0144), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

Ont comparu:

Harbour Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de dix-huit mille vingt-sept dollars et quatre-vingt-huit centimes (USD 18.027,88) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159677 (le "Souscripteur 1"),

représentée par Maître Fabian Piron, prénommé,

en vertu par une procuration sous seing privé donnée en date du 29 décembre 2014, qui, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera en annexe au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités administratives en même temps.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire cent (100) part sociale nouvelle de catégorie B, d'une valeur nominale de zéro point zéro un quatre quatre dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,0144), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-neuf million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-six centimes (USD 29.999.998,56), à libérer intégralement par un apport en nature consistant en toutes les parts sociales que le Souscripteur 1 détient dans Goldcup 10373 AB, corp. reg. no. 556978-1014 (dont le nom sera changé en HS Shipholding AB) (l'«Apport 1»).

La preuve de la propriété de l'Apport en Nature a été donnée au notaire instrumentant.

Le Souscripteur 1 a déclaré que l'Apport 1 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 1 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 1 à la Société.

Le Souscripteur 1 a déclaré qu'un rapport a été établi par le conseil de gérance de la Société dans lequel l'Apport 1 est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous avons aucune observation quant à la valeur de la contribution en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur de cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de zéro point zéro un quatre quatre dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0.0144) chacune, devant être émises avec une prime d'émission de vingt-neuf million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-six centimes (USD 29.999.998,56).»

TFF III Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au Charter Place (Premier étage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 101339, agissant en tant que general partner de Triton Fund III F&F L.P., with registered office at Charter Place (Premier étage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, immatriculée au Registre de Jersey des Sociétés sous le numéro 1079 (the "Souscripteur 2"),

représentée par Maître Fabian Piron, prénommé,

en vertu par une procuration sous seing privé donnée en date du 29 décembre 2014, qui, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera en annexe au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités administratives en même temps.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire cent (100) part sociale nouvelle de catégorie A, d'une valeur nominale de zéro point zéro un quatre quatre dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,0144), à libérer intégralement par un apport en numéraire d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique et quarante-quatre centimes (USD 1,44).

Le montant d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique et quarante-quatre centimes (USD 1,44) était donc à partir de ce moment à la disposition de la Société, les preuves ayant été soumises au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'accepter la souscription des nouvelles parts sociales de catégorie A et des nouvelles parts sociales de catégorie B, conformément à la souscription mentionnée ci-dessus.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de confirmer le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société suite aux résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Social est fixé à dix-huit mille deux dollar des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-huit centimes (USD 18.002,88) représenté en six cent vingt-cinq mille cent (625.100) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et six cent vingt-cinq mille cent (625.100) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ensemble les «Parts Sociales», chacune sans valeur nominale, et entièrement libérées.»

L'assemblée est clôturée à 9.50 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Piron, C. Kremer, M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 janvier 2015. GAC/2015/275. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015025957/238.

(150028502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

VRN S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 3, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 194.507.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of February.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Mr. Max Kremer, Avocat à la Cour, born on September 21, 1978, professionally residing at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name VRN S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited.

3.2 It may be dissolved at any moment by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.

4.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of managers.

4.3 If the board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without designation of a nominal value.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company are in registered form.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.3 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

8.5 In case of an impeachment of the members of the board of managers either by law or in fact, the general meeting of shareholders resumes temporarily all powers of the board of managers including the representation of the Company towards third parties.

Art. 9. General meetings of shareholders. The meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 12. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

12.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

12.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

12.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 13. Appointment, removal and term of office of managers.

13.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

13.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 14. Meetings of the board of managers.

14.1 The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers.

14.2 The chairman or the member of the board of managers appointed by the chairman as his proxy (if applicable) shall preside over all meetings of the board of managers, but in his absence and in the absence of the person appointed as his proxy (if applicable), the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

14.3 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the board of managers if it is requested by at least two members of the board of managers. Notice in writing or by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

14.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

14.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the managers present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

14.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman or the member of the board of managers appointed by the chairman as his proxy (if applicable) shall have a casting vote.

14.7 Any manager may participate in a meeting of the board of managers by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the board of managers whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

14.8 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 15. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

15.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

15.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Art. 16 Powers and Duties of the Board of Managers.

16.1 The managers may only act at duly convened meetings of the board of managers or by written consent in accordance with article 8 hereof.

16.2 The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's purpose or interest. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

16.3 In particular, the board of managers is authorised to decide on the issue of the shares, securities or other instruments of the Company and to determine the terms and conditions thereof.

Art. 17. Dealing with third parties. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers of the Company, or (ii) by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of managers, unless otherwise stated in the present articles of association.

Art. 18. Conflict of Interest.

18.1 Managers shall abide by laws, regulations and the present articles of incorporation, to perform their duties loyally and diligently to safeguard the interests of the Company. Where there is a conflict between their personal interests and the interests of the Company, a manager shall act in the best interest of the Company.

18.2 When a manager acts in his/her/its own name and where any third party may reasonably believe that such manager is representing the Company or the board of managers, such manager shall clarify his/her/its capacity and role in advance.

18.3 A manager's obligation to the Company and the shareholders does not necessarily cease within a reasonable time period upon the resignation or expiry of his/her/its term of office. The obligation to keep confidential the Company's trade secrets and confidential information survives to the expiry of his/her/its term of office until such trade secrets or confidential information become publicly available.

18.4 In case of a conflict of interest of a manager, it being understood that the mere fact that the manager serves as a manager of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the board of managers of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A manager having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

18.5 Any manager having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the managers may have a personal interest conflicting with that of the Company.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 The shareholders of the Company may, but only need in case the conditions prescribed by law are fulfilled, appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended.

19.2 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

21.2 The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

21.3 Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

G. Liquidation

Art. 22. Liquidation. In case of liquidation of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 23. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended and by Luxembourg law in general.

Art. 24. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Mr. Max Kremer, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg.

2. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited term:

Erasmus Stephanus Cloete, born in South Africa, on 12 December 1979, professionally residing at 3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le neuf février

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Mr. Max Kremer, Avocat à la Cour, né le 21 septembre 1978, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «VRN S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi au Luxembourg.

4.2 Des succursales, filiales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des événements militaires se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège social et des personnes à l'étranger, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.3 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

8.5 En cas de destitution des membres du conseil de gérance en vertu de la loi ou en fait, l'assemblée générale des associés reprend temporairement tous les pouvoirs du conseil de gérance, y compris la représentation de la Société vis-à-vis des tiers.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée

générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 12. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

12.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

12.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

12.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

13.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

13.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 14. Conduite des réunions du conseil de gérance.

14.1 Le conseil de gérance élit un président du conseil de gérance parmi ses membres et peut élire un ou plusieurs vice-présidents parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que effectuer des tâches administratives et d'autres dirigées de temps en temps par le conseil de gérance.

14.2 Le président du conseil de gérance ou un autre gérant nommé par le président comme son mandataire, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence et en absence d'une autre personne nommée comme son mandataire, le cas échéant, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

14.3 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au lieu indiqué dans la convocation à la réunion. Le président doit convoquer le conseil de gérance s'il est demandé par au moins deux membres du conseil de gérance. La convocation écrite ou par télécopie ou courrier électronique de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum huit (8) jours à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence où les vingt-quatre (24) heures préavis doit suffire, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise, soit prospectivement ou rétrospectivement, en cas d'accord écrit de chaque gérant ou par télécopie ou courrier électronique. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par un calendrier préalablement adoptée lors d'une décision du conseil de gérance.

14.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie ou courrier électronique. Un gérant ne peut représenter plus d'un de ses collègues.

14.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum ne est pas obtenu pendant une demi-heure de l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents ou représentés peuvent ajourner la réunion à une date et le lieu plus tard. Les convocations de la réunion ajournées sont données par le secrétaire au conseil de gérance ou à défaut par tout gérant.

14.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans le cas où le nombre de voix pour et contre le consentement est égal, le président ou le membre du conseil de gérance nommés par le président comme son mandataire, le cas échéant, doivent avoir une voix prépondérante.

14.7 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant à cette réunion du conseil de gérance une participation effective dont les délibérations sont retransmises de

façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

14.8 Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des décisions en exprimant son approbation par écrit qui peut consister en un ou plusieurs documents contenant les consentements et signés par chaque gérant. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

15.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire.

15.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par le secrétaire ou par deux (2) gérants.

Art. 16. Pouvoirs et fonctions du conseil de gérance.

16.1 Les gérants ne peuvent agir que dans les réunions dûment convoquées du conseil de gérance ou par consentement écrit conformément à l'article 8 des présentes.

16.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'objet ou l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil de gérance.

16.3 En particulier, le conseil de gérance est autorisé à décider de l'émission des actions, de titres ou d'autres instruments de la Société et déterminer les modalités et les conditions de celle-ci.

Art. 17. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

Art. 18. Conflit d'intérêts.

18.1 Les gérants doivent respecter les lois, règlements et les présents statuts pour exercer leurs tâches avec loyauté et diligence afin de sauvegarder les intérêts de la Société. S'il y a conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de la Société, le gérant doit agir dans le meilleur intérêt de la Société.

18.2 Lorsqu'un gérant agit en son nom personnel et là où des tiers peuvent raisonnablement penser que ce gérant représente la Société ou le conseil de gérance, ce gérant doit clarifier au préalable sa fonction et son rôle.

18.3 L'obligation d'un gérant à l'égard de la Société et des associés ne cesse pas nécessairement dans un délai raisonnable après la démission ou à l'expiration de son mandat. L'obligation de garder confidentiels les secrets commerciaux et les informations confidentielles de la Société subsiste à l'expiration de son mandat jusqu'à ce que ces secrets commerciaux ou informations confidentielles soient publiquement disponibles.

18.4 Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un gérant, étant entendu que le simple fait que le gérant soit le gérant d'un associé ou d'une société affiliée d'un associé ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le conseil de gérance de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un gérant ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

18.5 Tout gérant ayant dans une transaction soumise pour approbation au conseil de gérance un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des gérants peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Les associés de la Société peuvent, mais dans le cas où les conditions prescrites par la loi sont remplies, sont obligées de désigner un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée.

19.2 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.2 L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

21.3 Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 22. Liquidation. En cas de liquidation de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux associés, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou la loi luxembourgeoise en général.

Art. 24. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des dividendes intérimaires pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Mr. Max Kremer, susmentionné, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant pour une durée indéterminée:

Erasmus Stephanus Cloete, né en Afrique du Sud, le 12 décembre 1979, demeurant professionnellement à 3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg.

Dont acte, fait passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kremer, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 février 2015. GAC/2015/1171. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026359/484.

(150029997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Grey Wing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 194.515.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of February.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Five Lions Holding S.à r.l., with its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, registered with the trade and companies register in Luxembourg under section B and number 191257,

here represented by Mrs. Sarah Kerfs, junior accountant, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 14 January 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Grey Wing S.à r.l. " (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the investment in and exploitation of intellectual property.

3.2 The Company may also acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may also make direct or indirect investments in real estate and real estate rights and other assets and may invest in the acquisition of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and may out activities related to the administration, management and development of these real estate, patents and intellectual property assets.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up, each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles provided that the share capital cannot be lower than the minimum share capital required by law.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

III. Management -Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders, which set the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers are appointed by a resolution of the shareholders. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company will be bound in all circumstances by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, Five Lions Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of One Euro (EUR 1.-) each, and to have them fully paid up by contribution in cash.

Proof of payment of the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) has been provided to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. Are appointed managers of the company for an indefinite period of time:

- Mr. Roel Schrijen, born on 30 June 1973 in Sittard, the Netherlands, residing professionally at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is established at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person acting in the above stated capacity, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Five Lions Holding S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 191257,

ici représentée par Madame Sarah Kerfs, junior accountant, demeurant professionnellement au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 janvier 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Grey Wing S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est l'investissement en et la mise en valeur de propriété intellectuelle.

3.2 La Société a ainsi pour objet d'investir dans des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants sont nommés par une résolution des associés. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuée aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder

le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Sur ces faits, Five Lions Holding S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en espèces.

La preuve du paiement du montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été rapportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, résidant professionnellement au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Sarah Kerfs, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 3 février 2015. 1LAC / 2015 / 3333. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015025916/545.

(150030135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

SGBT Finance Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 154.115.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 30 janvier 2015 que:

- La démission de Monsieur Marc AUGIER, administrateur B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur François DESREUMAUX, né à Lomme, France, le 25 juillet 1980, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg a été nommé administrateur B de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui approuvera les compte clos au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015025497/16.

(150028218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Thunderbird S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 111.629.

—
In the year two thousand and fourteen, on the first of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Thunderbird S S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 111.629, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, on November 08, 2005, published in the Luxembourg Memorial C number 338 on February 15, 2006 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on November 21, 2006 published in the Luxembourg Memorial C number 2392 on December 22, 2006.

There appeared

JER Thunderbird S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115.484 ("the Sole Shareholder"),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
 2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
 4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de décembre,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée "Thunderbird S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 111.629, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph WAGNER en date du 08 Novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 338 du 15 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 21 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2392 du 22 décembre 2006.

A comparu

JER Thunderbird S.à.r.l., une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.484 (l'Associé Unique), ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58777. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015026310/115.

(150029044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Sports Impressario Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 36, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 194.476.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le seize janvier.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Rachid EL GHAZALI, agent sportif, demeurant à CH-6063 Stalden (Sarnen), Stockenmatt 8 (Suisse),

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Sports Impressario Company".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet le management, le conseil ainsi que l'investissement.

La société a également pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015..

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Rachid EL GHAZALI, préqualifié, cent parts sociales	100
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante euros (760,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes

- L'adresse de la société est fixée à L-1540 Luxembourg, 36, rue Benjamin Franklin.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:

* Rachid EL GHAZALI, agent sportif, demeurant à CH-6063 Stalden (Sarnen), Stockenmatt 8 (Suisse).

La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: EL GHAZALI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 janvier 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 1970. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025460/60.

(150028911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Evro Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 115.086.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 11.02.2015

Le Conseil d'Administration de la société EVRO INVESTMENT GROUP S.A., réuni le 11.02.2015 au siège social, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nomination de la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l., établie et ayant son siège social à 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103178 comme agent dépositaire des actions au porteur.

Fait à Luxembourg, le 11.02.2015.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2015025873/16.

(150029591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

ICOM Group S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 194.482.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. FERNANDES da NAZARE Alfredo, électricien, né le 19 février 1967 à Muge (Portugal) demeurant à L-3377 Leu-delange 47, Rue de la Gare.

2. BRANCO Eduardo Cândido, gérant de sociétés, né le 1^{er} septembre 1971 à Angola demeurant à L-7250 Helmsange 13, Rue du Soleil.

Il a été constitué en date du 09 février 2015 une société en commandite simple dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en commandite simple.

Art. 2. La dénomination de la société est ICOM Group S.e.c.s.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'électricité domotique et de technologies de communications, ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche et l'exercice de toutes activités accessoires se rapportant directement à son objet social.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement tant qu'au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital est fixé à mille Euros (1.000 Euros) représenté par cent parts sociales (100) de dix euros(10 euros) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Mr FERNANDES da NAZARE Alfredo	50 parts
2) Mr BRANCO Eduardo Cândido	50 parts
Total: Cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sont entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associées représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2015.

Art. 11. Chaque année, le troisième vendredi du mois de mars, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à disposition de l'assemblée générale qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 12. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments. La liquidation terminée, les avoir de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Disposition Générale

Art. 13. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre de gérant est fixé à 2(deux).

Sont nommés aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

- Mr FERNANDES da NAZARE Alfredo, électricien, né le 19 février 1967, demeurant à L-3377 Leudelange 47, Rue de la Gare.

- Mr BRANCO Eduardo Cândido, gérant de sociétés, né le 1^{er} septembre 1971, demeurant à L-7250 Helmsange, 13, rue du Soleil.

Deuxième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de récrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal; les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Donc acte, fait et passé à Howald, le 09 février 2015.

Référence de publication: 2015025975/83.

(150029312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Preston Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.743,16.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.152.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 5 février 2015, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de Monsieur Welman Franciscus Willem Joséphine Johannes en qualité de Gérant A de la Société, à compter du 5 février 2015.

2. Nomination de Monsieur Schol Robert Jan, né le 1^{er} août 1959 à Delft, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société, à compter du 5 février 2015.

3. Nomination de Monsieur Mudde Jacob, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société, à compter du 5 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015026174/20.

(150030117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Kwar S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 154.399.

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "KWAR S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154399, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1757 du 27 août 2010,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Le Président désigne Madame Maria FIGUEIREDO, salariée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Mena MONTEIRO, chef-comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de la société "UNCOS" en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société;
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "UNCOS", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 141298, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. VOGEL, M. FIGUEIREDO, M. MONTEIRO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 février 2015. Relation: 2LAC/2015/2919. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015026028/83.

(150029729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

F&B International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Zare.

R.C.S. Luxembourg B 82.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025876/10.

(150029554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Rumisel, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 177.935.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 29 janvier 2015 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide de désigner la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (en abrégé PARFININDUS), 24, rue saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, RCS Luxembourg B 56.469, en tant que dépositaire des certificats représentatifs d'actions au porteur émis au nom de la société.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015025436/12.

(150028115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.
